

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2990

10 décembre 2012

SOMMAIRE

AI Global Investments S.à r.l.	143507	Repco 48 S.A.	143479
Alscot Sàrl	143511	Repco 49 S.A.	143480
BFSE Holding S. à r.l.	143475	Repco 50 S.A.	143480
Cofely Solelec	143492	Repco 6 S.A.	143480
Dartagnan International S.A.	143514	Retail Properties Investment Trust S.à r.l.	143481
Euroamerican Finance S.A.	143516	Rivage Holding S.à r.l.	143474
GRP Holding	143477	Robust S.A.	143480
Invest-Finance Luxembourg S.A.	143478	Roma Investments S.A.	143483
Legacy Pharmaceuticals International Hol- dings (Luxembourg) S.à r.l.	143479	Rooftop S.à r.l.	143481
PK Partners S.A.	143474	Royal Metropolitan Company S.à r.l.	143520
PK Partners S.A.	143474	Sandzak SA	143505
Premium Advisory Partners S.A.	143474	SEE Car Park Managers Sàrl	143482
Premium Investment Partners S.A.	143475	Serafim Holding S.A.	143482
Primus Holding S.à r.l.	143520	Silverdal S.à r.l.	143493
Quintiles Finance	143474	Snowgrolic S.à r.l.	143482
Repco 23 S.A.	143475	Solelec S.A.	143492
Repco 24 S.A.	143475	Spotify Technology S.A.	143503
Repco 36 S.A.	143476	Spydloc Luxembourg Sàrl	143481
Repco 37 S.A.	143476	Starling Company S.à r.l.	143481
Repco 38 S.A.	143476	Sun Microsystems Investments S.à r.l. ..	143482
Repco 39 S.A.	143477	Technikhauslu. S.à r.l.	143518
Repco 40 S.A.	143477	Tec Support S.A.	143483
Repco 41 S.A.	143477	Toscaninvest SPF S.A.	143481
Repco 42 S.A.	143478	Tuomi S.A.	143480
Repco 43 S.A.	143478	Typo 95 S.à r.l.	143482
Repco 44 S.A.	143478	World Investment Opportunities Funds	143476
Repco 45 S.A.	143479		
Repco 46 S.A.	143479		

PK Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 100.806.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Un administrateur

Référence de publication: 2012148506/11.

(120195888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.

PK Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 100.806.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Un administrateur

Référence de publication: 2012148507/11.

(120195889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.

Premium Advisory Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 126, rue Cents.
R.C.S. Luxembourg B 136.449.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2012148512/10.

(120195915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.

Quintiles Finance, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 410.520.761,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 170.378.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 novembre 2012.

Référence de publication: 2012148519/11.

(120195751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.

Rivage Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 106.320.

Les comptes annuels au 14 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2012.

Référence de publication: 2012148561/11.

(120195798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.

Premium Investment Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 126, rue Cents.
R.C.S. Luxembourg B 106.429.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2012148513/10.

(120195914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.

Repc 23 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.
R.C.S. Luxembourg B 114.186.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012148534/10.

(120195289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.

Repc 24 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.
R.C.S. Luxembourg B 114.187.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012148535/10.

(120195288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.

BFSE Holding S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.
R.C.S. Luxembourg B 114.011.

EXTRAIT

L'associé unique de la Société, BALKAN FINANCIAL SECTOR EQUITY FUND C.V., en date du 10 novembre 2012, a décidé:

d'accepter la démission avec effet immédiat de:

- M. Hugo Froment, résidant professionnellement au 65, Boulevard Grand Duchesse Charlotte, L-1331, Luxembourg, en tant que gérant de catégorie A de la Société.

- M. Hans de Graaf, résidant professionnellement au 65, Boulevard Grand Duchesse Charlotte, L-1331, Luxembourg, en tant que gérant de catégorie A de la Société.

et de nommer pour une durée indéterminée avec effet immédiat:

- M Robert Kimmels, né aux Pays-Bas, en date du 4 mars 1969, résidant professionnellement au 12 rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, en tant que gérant de catégorie A de la Société;

- M Bakary Sylla, né au République du Liberia en date du 1^{er} novembre 1976, résidant professionnellement au 12 rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, en tant que gérant de catégorie A de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 13 novembre 2012.

Référence de publication: 2012148803/24.

(120196042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.

RepcO 36 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 128.235.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012148540/10.

(120195373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.

RepcO 37 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 128.234.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012148541/10.

(120195372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.

RepcO 38 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 128.188.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012148542/10.

(120195371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.

World Investment Opportunities Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8217 Mamer, 41, Op Bierg.

R.C.S. Luxembourg B 68.606.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 octobre 2012, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2012, LAC/2012/52225.

Que les résolutions suivantes ont été prises par les actionnaires de la Société d'investissement à capital variable WORLD INVESTMENT OPPORTUNITES FUND», ayant son siège à L-8217 Mamer, 41, Op Bierg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 68.606, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond SCHROEDER, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 2 mars 1999, publié au Mémorial des Sociétés et Associations C numéro 234 du 2 avril 1999:

- de ratifier la cooptation de Madame Margherita Balerna Bommartini, Monsieur Sylvain Feraud et Monsieur Arnaud Bouteiller comme Administrateurs;

- de nommer comme administrateurs jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle, les personnes suivantes:

- Madame Margherita Balerna Bommartini,

- Monsieur Sylvain Feraud,

et

- Monsieur Arnaud Bouteiller

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2012.

Référence de publication: 2012148664/24.

(120196012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.

RepcO 39 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.
R.C.S. Luxembourg B 128.228.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012148543/10.

(120195370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.

RepcO 40 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.
R.C.S. Luxembourg B 128.236.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012148544/10.

(120195369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.

RepcO 41 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.
R.C.S. Luxembourg B 131.076.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012148545/10.

(120195368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.

GRP Holding, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-8077 Bertrange, 177, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 68.421.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 6 novembre 2012 que la personne suivante a été révoquée, avec effet au 1^{er} octobre 2012, de sa fonction de gérant de la Société:

- Monsieur José-Luis Lopez Martin, né le 12 juin 1969 à Madrid, Espagne, ayant son adresse professionnelle au 177, rue de Luxembourg, L-8055 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Suite à ladite révocation, le gérant unique de la Société est Monsieur Olivier Rodolphe Gabriel Feray, né le 20 janvier 1966 à Bordeaux, France, ayant son adresse professionnelle au Parc Technologique Bâtiment A2, 5, Place Berthe Morisot, 69800 Saint-Priest, France.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 14 novembre 2012.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2012148992/24.

(120196735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.

Repc 42 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.
R.C.S. Luxembourg B 131.083.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012148546/10.

(120195367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.

Repc 43 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.
R.C.S. Luxembourg B 131.082.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012148547/10.

(120195366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.

Repc 44 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.
R.C.S. Luxembourg B 131.084.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012148548/10.

(120195365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.

Invest-Finance Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 123.474.

Il résulte, d'une part, du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 8 novembre 2012 que:

- les mandats des administrateurs sortants, à savoir:

* M. Fernand HEIM, directeur financier,

* M. Marc SCHMIT, chef-comptable,

tous deux avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg

* M. Carlo IRTHUM, industriel, demeurant au 3a, rue du Moulin, L-7328 Heisdorf-Walferdange, également Président du Conseil d'Administration,

- ainsi que celui du commissaire aux comptes sortant, M. Marco RIES, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg

ont été reconduits jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2018.

Il résulte, d'autre part, d'une résolution circulaire du Conseil d'Administration datée du 8 novembre 2012, que M. Carlo IRTHUM a également été reconduit dans son mandat d'administrateur-délégué avec pouvoir d'engager valablement la société par leur sa seule signature pour la même durée, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2018.

Pour extrait conforme
SG AUDIT S. à.r.l.

Référence de publication: 2012149040/24.

(120196022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.

Repc 45 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 131.081.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012148549/10.

(120195364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.

Repc 46 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 138.495.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012148550/10.

(120195398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.

Repc 48 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 138.506.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012148552/10.

(120195396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.

Legacy Pharmaceuticals International Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 150.220.

En date du 6 novembre 2012, la société Legacy Pharmaceuticals International, LLC a cédé ses 1.000 parts sociales de catégorie H de la société à responsabilité limitée Legacy Pharmaceuticals International Holdings (Luxembourg) S.à r.l. (ci-après dénommée «la Société») à la Société elle-même.

Nouvelle situation:

Legacy Pharmaceuticals International, LLC:	190.000 parts sociales ordinaires
	1.000 parts sociales de catégorie A
	1.000 parts sociales de catégorie B
	1.000 parts sociales de catégorie C
	1.000 parts sociales de catégorie D
	1.000 parts sociales de catégorie E
	1.000 parts sociales de catégorie F
	1.000 parts sociales de catégorie G
Legacy Pharmaceuticals International Holdings (Luxembourg) S.à r.l.:	1.000 parts sociales de catégorie H

Luxembourg, le 14 novembre 2012.

Pour avis sincère et conforme

Pour Legacy Pharmaceuticals International Holdings (Luxembourg) S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012149079/24.

(120196138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.

Repc 49 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.
R.C.S. Luxembourg B 138.514.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012148553/10.

(120195395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.

Repc 50 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.
R.C.S. Luxembourg B 138.494.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012148554/10.

(120195394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.

Repc 6 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.
R.C.S. Luxembourg B 110.747.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012148555/10.

(120195123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.

Robust S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 93.730.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société
Un administrateur*

Référence de publication: 2012148568/11.

(120195804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.

Tuomi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6689 Mertert, Zone Industrielle Fausermillen.
R.C.S. Luxembourg B 112.690.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUDWIG CONSULT S.A.R.L.
EXPERT COMPTABLE - FIDUCIAIRE
31, OP DER HECKMILL - L-6783 GREVENMACHER
Signature

Référence de publication: 2012148630/13.

(120195495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.

Rooftop S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.
R.C.S. Luxembourg B 116.797.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jean-Claude REDING
Le gérant

Référence de publication: 2012148573/11.

(120195954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.

Toscaninvest SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 65.597.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2012.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Signature

Référence de publication: 2012148626/12.

(120195589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.

Spydloc Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10A, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 162.987.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2012148583/11.

(120195283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.

Starling Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5887 Alzingen, 535, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 155.477.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 13 novembre 2012.

Référence de publication: 2012148584/10.

(120195406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.

Retail Properties Investment Trust S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.
R.C.S. Luxembourg B 110.464.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012148557/10.

(120195390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.

Snowgrolic S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 164.078.

Les comptes annuels au 31 janvier 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 14 novembre 2012.

Référence de publication: 2012148580/11.

(120195886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.

Sun Microsystems Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 77-79, Parc d'Activités Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 107.237.

Les comptes annuels au 31 mai 2010 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 13 novembre 2012.

Référence de publication: 2012148585/11.

(120195485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.

Serafim Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 83.697.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14.11.12.

Référence de publication: 2012148591/10.

(120195536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.

SEE Car Park Managers Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 150.704.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 Novembre 2012.

Référence de publication: 2012148589/11.

(120195198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.

Typo 95 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6490 Echternach, 54, route de Wasserbillig.

R.C.S. Luxembourg B 104.994.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Typo 95 S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2012148621/11.

(120195208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.

Tec Support S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R.C.S. Luxembourg B 157.543.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée
générale extraordinaire tenue en date du 14 novembre 2012*

Résolutions

1. Le siège social de la société Tec Support S.A. est transféré au 16, rue de Nassau à L-2213 Luxembourg.
2. La société Premier Tax S.A. est rayée comme commissaire aux comptes de la société, avec effet immédiat.
3. La Société A.T.T.C. Control S.A., ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, rue de Nassau, 16, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 60.319, est nommée comme nouveau commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat, jusqu'à l'assemblée statutaire qui se tiendra en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2012.

Référence de publication: 2012148610/17.

(120195901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.

Roma Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 264, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 172.333.

—
Rectificatif du dépôt L120186443 déposé le 29/10/2012

In the year two thousand twelve, on the twelfth day of October.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appear:

Marc Alberto François Alexandre Michiels, residing at San Patricio 4099, piso 6, oficina 601-602, Vitacura, Santiago (Chili), here duly represented by Régis Galiotto, notary's clerk, residing professionally at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to this present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party in the capacity of which it acts has requested the notary to draw up the following articles of incorporation (the "Articles") of a "société anonyme" which such party declares to incorporate.

Name - Purpose - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société anonyme", public company limited by shares (the "Company") governed by the Articles and by the current Luxembourg laws (the "Law"), in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Art. 2. The Company's name is "ROMA INVESTMENTS S.A.".

Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises and to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies than the Company any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of directors.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

The Company may have offices and branches (whether or not within a permanent establishment), both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of directors should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of directors of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or the sole shareholder.

Capital - Shares

Art. 7. The Company's issued share capital is set at EUR 480,000 (four hundred eighty thousand euros), represented by 480,000 (four hundred eighty thousand) shares with a nominal value of EUR 1 (one euro) each.

The amount of the issued share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

Shares to be subscribed for in cash shall be offered on a pre-emptive basis to shareholders in the proportion of the capital represented by their shares.

If several class of shares have been issued and the shares issued belong to one class only, the general shareholder meeting may restrict the preemption right to the holder of such class only or grant the preemptive right to the holders of shares of other class only after that right has been exercised by the holders of the shares of the class in which the new shares are issued.

Art. 8. Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Art. 9. The shares are freely transferable.

The shares shall be in registered form only. A register of shareholders shall be kept by the Company and shall contain, at least, the precise identification of each shareholder, the number of his shares and, if applicable, their transfer and the date of transfer.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

Art. 10. The Company shall have power to redeem its own shares under the conditions stated in the Law.

Management - Supervision

Art. 11. The Company will be managed by a board of directors composed of at least three directors. However, when all the shares of the Company are held by a sole shareholder, the board of directors may be formed with a single director under the conditions stated in the Law. The director(s) need not be shareholders of the Company.

When a legal person is appointed as a member of the board of directors, such legal person shall inform the Company of the name of the individual that it has appointed to serve as its permanent representative in the exercise of its mandate of director of the Company.

The director(s) shall be appointed, and his/their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the director(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions. The director(s) are re-eligible.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any director.

In case of vacancy in the office of director by reason of death or resignation of a director or otherwise, the remaining directors may, by way of cooptation, elect another director to fill such vacancy until the next shareholders meeting in accordance with the Law.

The term of the office of the director(s) which shall not exceed six years, is fixed by the general meeting of the shareholders or by the decision of the sole shareholder.

The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's purpose. All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of directors.

In dealing with third parties, the board of directors will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose and provided the terms of these Articles shall have been complied with.

The Company will be bound by the joint signature of a Director A and a Director B or by the sole signature of the sole director (as the case may be).

The board of directors may from time to time sub-delegate its/his powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or director(s) of the Company.

The board of directors will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 12. The board of directors shall appoint from among its members a chairman which in case of tie vote, shall not have a casting vote. The chairman shall preside at all meetings of the board of directors. In case of absence of the chairman, the board of directors shall be chaired by a director present and appointed for that purpose. The board of directors may also appoint a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors or for other matters as may be specified by the board of directors.

The board of directors shall meet when convened by one director.

Notice of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least 2 (two) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minutes of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Convening notices can be given to each director by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram or telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each director.

The meeting will be duly held without prior notice if all the directors are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of directors by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another director as his proxy.

A director may represent more than one director.

Any meeting of the board of directors shall take place in the Grand Duchy of Luxembourg and shall require at least the presence of half of the directors, either present in person or by representative, which shall form a quorum.

According to article 64bis (3) of the Law, the directors may participate in a meeting of the board of directors by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing for their identification.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the directors.

Decisions of the board of directors are taken by the majority of directors participating to the meeting or duly represented thereto.

The deliberations of the board of directors shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or, if applicable, by his substitute, or by two directors present at the meeting. The proxies will remain attached to the board minutes. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or two directors.

In case of emergency, a resolution in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as a resolution passed at a meeting of the board of directors.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

When the board of directors is composed of a single director, resolutions are taken by the single director at such time and place determined upon its sole discretion and shall be recorded in a written document signed by it.

Art. 13. Any director does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company he is only responsible for the execution of his mandate.

General meetings of shareholder(s)

Art. 14. In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken by a general meeting of the shareholders. One general meeting shall be held annually at the registered office of the Company on the 9 May at 12.00 o'clock. If such a day is a public holiday, the general meeting shall be held the following business day at the same time. Other general meetings of shareholders shall be held in the place, on the day and at the time specified in the notice of the meeting.

Art. 15. General meetings of shareholders or the sole shareholder are convened by the board of directors, failing which by shareholders representing one tenth or more of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent by registered letters to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent by registered letter at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be shareholder.

The directors may attend and speak in general meetings of shareholders.

General meetings of shareholders deliberate at the quorum and majority vote determined by the Law.

Minutes shall be signed by the bureau of the meeting and by the shareholders who request to do so.

A sole shareholder exercises alone the powers reserved to the meeting of shareholders by the Law.

Financial year - Balance sheet

Art. 16. The Company's financial year begins on 1 January and closes on 31 December.

Art. 17. Each year, with effect as of 31 December, the board of directors will draw up the balance sheet which will contain a record of the assets of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the director(s) and statutory auditor(s) towards the Company, if any.

At the same time the board of directors will prepare a profit and loss account which will be transmitted, at least one month before the date of the annual general meeting of shareholders together with a report on the operations of the Company, to the statutory auditors that shall draft a report.

Art. 18. 15 (fifteen) days before the annual general meeting of shareholders, each shareholder may inspect at the head office the balance sheet, the profit and loss account, the report of the statutory auditors and any document in accordance with Article 73 of the Law.

Supervision of the Company

Art. 19. The supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), who may not be shareholder(s). Each statutory auditor shall be appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder, which may remove them at any time.

The term of the office of the statutory auditor(s) and his/their remuneration, if any, are fixed by the general meeting of the shareholders or by the sole shareholder. At the end of this period, the statutory auditor(s) may be renewed in his/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or by the sole shareholder.

Where the thresholds of Article 35 of the law of 19 December 2002 on the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditor (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises".

Dividend - Reserves

Art. 20. The positive balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This allocation ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

The general meeting of shareholders, at the majority vote determined by the Law, or the sole shareholder, may decide that the remaining net profit of the Company after the allocation of the statutory reserve be distributed to the shareholder (s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Interim dividend

Art. 21. The board of directors may decide to pay interim dividends before the end of each financial year, in accordance with the Law.

Dissolution - Liquidation

Art. 22. The general meeting of shareholders under the conditions required for amendment of the Articles may resolve the dissolution of the Company.

Art. 23. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Applicable law

Art. 24. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on 31 December 2012.

Payment - Contributions

- 480,000 (four hundred eighty thousand) shares have been subscribed by Marc Alberto François Alexandre Michiels, named above, and fully paid up in cash, proof of which has been duly given to the undersigned notary.

Statement

The notary public executing this deed declares that the conditions prescribed in article 26 of the law of August 10, 1915 as subsequently amended have been fulfilled.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, are estimated at about one thousand five hundred Euro (1,500. EUR).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named persons, representing the entirety of the subscribed capital, held a general meeting of shareholders, and acknowledging being validly convened, passed the following resolutions:

1) The number of directors is set at one (1).

2) Is appointed as sole director:

- Marc Alberto François Alexandre Michiels, residing at San Patricio 4099, piso 6, oficina 601-602, Vitacura, Santiago (Chili).

In accordance with article 11 of its articles of association, the Company shall be bound by the sole signature of the sole director.

The director shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders which will be held in May 2018.

3) Is elected as agreed independent auditor AUDIEX S.A., a company having its registered office at 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg.

In accordance with article 19 of the Articles, the statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders which will be held in May 2013.

4) The Company shall have its registered office at 246, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing persons, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxies holders, said persons signed with us, the Notary, the present original deed.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxies holders, said persons signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le douze octobre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

Marc Alberto François Alexandre Michiels, résidant à San Patricio 4099, piso 6, oficina 601-602, Vitacura, Santiago (Chili), ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, domicilié professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé à lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, en qualité par laquelle elle agit, a requis du notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts (les «Statuts») comme suit:

Dénomination - Objet - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société anonyme (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la «Loi»), notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 2. La dénomination de la Société sera «ROMA INVESTMENTS S.A.».

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la société le jugera utile, et de manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la société jurera adapté et en particulier pour les actions ou titres de toute société les acquérant; de conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres et d'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la société ou toute société participant au même groupe de sociétés, tout concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de la ville de Luxembourg par décision du conseil d'administration.

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires ou de l'actionnaire unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert provisoire du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par le conseil d'administration.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des actionnaires ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées des actionnaires ou de l'actionnaire unique.

Capital social - Actions

Art. 7. Le capital social est fixé à 480.000 EUR (quatre cent quatre vingt mille euros), représenté par 480.000 (quatre cent quatre vingt mille) actions d'une valeur nominale d'1 EUR (un euro) chacune.

Le montant du capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou par décision de l'actionnaire unique (selon le cas) prise dans les formes requises pour la modification des Statuts.

Les actions à souscrire en numéraire doivent être proposées par préférence aux actionnaires en proportion du capital représenté par leurs actions.

Si plusieurs classes d'actions ont été émises et que ces actions dépendent de la même classe, l'assemblée générale des actionnaires pourra alors réserver le droit préférentiel de souscription aux détenteurs de cette classe d'actions uniquement ou attribuer le droit préférentiel de souscription aux détenteurs des autres classes uniquement après que ce droit ait été exercé par les détenteurs d'actions de la classe pour laquelle les actions ont été émises.

Art. 8. Chaque action confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions et chaque actionnaire a un nombre de droit de vote proportionnel aux nombres d'actions qu'il détient.

Art. 9. Les actions sont librement cessibles.

Les actions auront la forme d'actions nominatives uniquement. Un registre des actionnaires sera tenu par la Société et mentionnera, au moins, l'identification précise de chaque actionnaire, le nombre d'actions qu'il détient et, le cas échéant, leur transfert et la date de ce transfert.

Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

Art. 10. La Société est autorisée à racheter ses propres actions sous les conditions requises par la Loi.

Administration

Art. 11. La Société est gérée par un conseil d'administration composé d'au moins trois administrateurs. Toutefois, lorsque toutes les actions sont détenues par un actionnaire unique, le conseil d'administration peut être composé d'un seul administrateur dans les conditions prévues par la Loi. L'/Les administrateur(s) ne doit/doivent pas être obligatoirement actionnaire(s) de la Société.

Lorsqu'une personne morale est nommée en tant que membre du conseil d'administration, elle devra informer la Société du nom de la personne physique qu'elle a nommé pour agir en tant que son représentant permanent dans l'exercice de son mandat d'administrateur de la Société.

L'/Les administrateur(s) est/sont nommé(s) et sa/leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou de l'actionnaire unique (selon le cas) prise à la majorité simple des voix. La rémunération de(s) l'administrateur(s) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité. L'/Les administrateur(s) est/sont rééligible(s).

L'/Les administrateur(s) peut/peuvent être révoqué(s) et remplacé(s) à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou de l'actionnaire unique (selon le cas).

En cas de vacance d'un poste d'administrateur en raison du décès ou de la démission d'un administrateur ou pour toute autre raison, les autres administrateurs peuvent, par voie de cooptation, élire un nouvel administrateur pour pourvoir à cette vacance jusqu'à l'assemblée générale suivante selon les dispositions de la Loi.

La durée du mandat de(s) l'administrateur(s) qui n'excédera pas 6 années, est fixée par l'assemblée générale des actionnaires ou par décision de l'actionnaire unique.

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles pour l'accomplissement de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des actionnaires ou à l'actionnaire unique (selon le cas) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil d'administration.

Vis-à-vis des tiers, le conseil d'administration aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et opérations en relation avec l'objet social et dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

La Société sera engagée par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A et un administrateur de catégorie B ou par la signature unique de l'administrateur unique (selon le cas).

Le conseil d'administration peut, de temps en temps, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc qui ne doivent pas être nécessairement actionnaires ou administrateurs de la Société.

Le conseil d'administration détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ces agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 12. Le conseil d'administration désignera parmi ses membres un président qui, en cas d'égalité des voix, n'aura pas voix prépondérante. Le président présidera à toutes les réunions du conseil d'administration. En cas d'absence du président, le conseil d'administration sera présidé par un administrateur présent et nommé à cet effet. Le conseil d'administration peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement administrateur, qui sera responsable de la conservation des procès verbaux des réunions du conseil d'administration ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunira suite à la convocation faite par un administrateur.

Pour chaque conseil d'administration, des convocations devront être établies et envoyées à chaque administrateur au moins 2 (deux) jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès verbal de la réunion du conseil d'administration.

Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des affaires à traiter.

Les convocations peuvent être faites aux administrateurs oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque administrateur peut renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Les réunions du conseil d'administration se tiendront valablement sans convocation si tous les administrateurs sont présents ou représentés.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil d'administration tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du conseil d'administration.

Chaque administrateur peut prendre part aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre administrateur pour le représenter.

Un administrateur peut représenter plusieurs autres administrateurs.

Les réunions du conseil d'administration se tiendront au Grand-Duché de Luxembourg et requerront la présence de la moitié des directeurs en personne ou représentés, laquelle sera constitutive du quorum.

Conformément à l'article 64bis (3) de la Loi, les administrateurs peuvent assister à une réunion du conseil d'administration par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant leur identification.

Une telle participation à une réunion du conseil d'administration est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Les décisions du conseil d'administration sont adoptées à la majorité des voix des administrateurs participant à la réunion ou qui y sont valablement représentés.

Les délibérations du conseil d'administration sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président ou, si cela est applicable, par son remplaçant ou par deux directeurs présents à l'assemblée. Les procurations resteront annexées au procès-verbal. Toute copie ou extrait de ce procès-verbal sera signé par le président ou deux directeurs.

En cas d'urgence, une résolution écrite approuvée et signée par tous les administrateurs auront le même effet qu'une résolution prise lors d'une réunion du conseil d'administration.

Dans un tel cas, les résolutions écrites peuvent soit être documentées dans un seul document ou dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire fax, câble, télégramme, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un directeur unique, les décisions sont prises par le directeur unique, aux moments et lieux qu'il déterminera, par résolutions écrites qu'il signera.

Art. 13. Un administrateur ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Assemblées générales des actionnaires

Art. 14. En cas de pluralité d'actionnaires, les décisions des actionnaires sont prises en assemblée générale des actionnaires. Une assemblée générale annuelle est tenue au siège de la Société le 9 mai à 12.00 heures. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale des actionnaires se tiendra le jour ouvrable suivant à la même heure. Toute autre assemblée générale des actionnaires se tient au lieu, à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

Art. 15. Les assemblées générales des actionnaires ou de l'actionnaire unique sont convoquées par le conseil d'administration ou, à défaut, par des actionnaires représentant plus du dixième du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque actionnaire au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 21 (vingt et un) jours par courrier recommandé avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui ne doit pas être nécessairement actionnaire.

Les administrateurs peuvent assister et prendre la parole aux assemblées générales des actionnaires.

Les assemblées générales des actionnaires délibèrent aux conditions de quorum et de majorité requises par la Loi.

Les procès-verbaux des assemblées sont signés par le bureau de l'assemblée et par les actionnaires qui en font la demande.

L'actionnaire unique exerce seul les pouvoirs dévolus par la Loi à l'assemblée des actionnaires.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 17. Chaque année, avec effet au 31 décembre, le conseil d'administration établira le bilan qui contiendra l'inventaire des actifs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les engagements et les dettes des administrateurs et du/des commissaire(s) envers la Société.

Dans le même temps, le conseil d'administration préparera un compte de profits et pertes qui sera transmis au moins un mois avant l'assemblée générale annuelle des actionnaires ou de l'actionnaire unique avec un rapport sur les opérations de la Société, aux commissaires, qui feront un rapport.

Art. 18. 15 (quinze) jours avant l'assemblée générale annuelle des actionnaires, tout actionnaire peut prendre connaissance au siège social de la Société du bilan, du compte de profits et pertes, du rapport des commissaires et de tout document mentionné dans l'article 73 de la Loi.

Surveillance de la Société

Art. 19. La surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, qui ne doit/doivent pas être nécessairement actionnaire(s). Chaque commissaire sera nommé pour une période n'excédant pas six ans par l'assemblée générale des actionnaires ou par l'actionnaire unique, qui peut les révoquer à tout moment.

La durée du mandat du/des commissaire(s) et sa/leur rémunération éventuelle sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires ou par l'actionnaire unique. A l'expiration de cette période, le mandat du/des commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonctions par une nouvelle décision de l'assemblée générale des actionnaires ou de l'actionnaire unique.

Lorsque les seuils de l'Article 35 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes annuels à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou par l'actionnaire unique parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Dividendes - Réserves

Art. 20. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel qu'augmenté ou réduit le cas échéant, mais devront être repris si la réserve légale devient inférieure à ce montant.

L'assemblée générale des actionnaires, à la majorité prévue par la Loi ou l'actionnaire unique, peut décider que le bénéfice net restant après allocation à la réserve légale sera distribué entre le(s) actionnaire(s) au titre de dividendes au prorata de leur participation dans le capital social de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dividendes intérimaires

Art. 21. Le conseil d'administration de la Société peut décider de payer des acomptes sur dividendes au cours de chaque exercice social dans les conditions prévues dans la Loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 22. L'assemblée générale des actionnaires peut décider de la dissolution de la Société dans les conditions requises pour la modification des statuts.

Art. 23. La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires ou par l'actionnaire unique qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux actionnaires au prorata de leur participation dans le capital social de la Société.

Loi applicable

Art. 24. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Dispositions transitoires

Exceptionnellement le premier exercice social commencera ce jour pour finir le 31 décembre 2012.

Libération - Apports

- 480.000 (quatre cent quatre vingt mille) actions ont été souscrites par Marc Alberto François Alexandre Michiels, nommé ci-dessus, et entièrement libérées par apport en numéraire, preuve en ayant été donnée au notaire.

Constataion

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sont accomplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents Euros (1.500.-EUR).

Décisions de l'actionnaire unique

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, a tenu une assemblée générale d'actionnaires et, reconnaissant avoir été valablement convoqué, a pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à un.

2) Est nommé administrateur unique:

- Marc Alberto François Alexandre Michiels, ayant son adresse professionnelle à San Patricio 4099, piso 6, oficina 601-602, Vitacura, Santiago (Chili).

Conformément à l'article 11 de ses statuts, la Société est engagée par la signature unique de l'administrateur unique (selon le cas).

L'administrateur est nommé pour une durée expirant le jour de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en mai 2018.

3) Est nommé commissaire aux comptes indépendant agréé AUDIEX S.A., une société ayant son siège social au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg.

Conformément à l'article 19 des Statuts, le commissaire aux comptes est nommé pour une durée expirant le jour de l'assemblée annuelle des actionnaires qui se tiendra en mai 2013.

4) Le siège social de la Société est établi au 246, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête des personnes comparantes les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires, ils ont signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 octobre 2012. Relation: LAC/2012/49221. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2012.

Référence de publication: 2012148572/501.

(120195193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.

Cofely Solelec, Société Anonyme, (anc. Solelec S.A.).

Siège social: L-4024 Esch-sur-Alzette, 371, route de Belval.

R.C.S. Luxembourg B 91.565.

L'an deux mille douze, le trente et un octobre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "SOLELEC S.A.", ayant son siège social à L-4024 Esch-sur-Alzette, 371, route de Belval, R.C. S. Luxembourg section B numéro B 91.565, constituée suivant acte reçu le 23 décembre 1996, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro C201 du 23 avril 1997; dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu le 31 mai 2007, publié au Mémorial C numéro 1620 du 1^{er} août 2007.

L'assemblée est présidée par Maître Victor Elvinger, avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

Le président désigne comme secrétaire Madame Véronique Petit, employée privée, ayant son adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Catherine Dessoy, avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que les 74.000 (soixante-quatorze mille) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- 1.- Modification de la dénomination sociale de la société en «Cofely Solelec» avec effet au 13 novembre 2012.
- 2.- Modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts.
- 3.- Suppression de la technique du capital autorisé à l'article 3 des statuts.
- 4.- Modification subséquente de l'article 3 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la société en «Cofely Solelec», et ce avec effet au 13 novembre 2012.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article premier, 1^{er} alinéa, des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er} . Premier alinéa.** La société est une société anonyme. Elle a pour dénomination «Cofely Solelec».

Troisième résolution

L'assemblée décide de supprimer la faculté conférée au conseil d'administration d'augmenter le capital par la technique du capital autorisé, telle que prévue à l'article 3, paragraphe 2 des statuts.

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède l'assemblée décide de supprimer le paragraphe 2 de l'article 3 des statuts.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: V. ELVINGER, V. PETIT, C. DESSOY, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 novembre 2012. Relation: LAC/2012/52141. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 19 novembre 2012.

Référence de publication: 2012148599/59.

(120195196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.

Silverdal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 172.659.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the eighth of November.

Before us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Curzon Capital Partners III S.à r.l, a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade Register under number B.160 909

here represented by Mister Erwin VANDE CRUYS, employee, whose professional address is 74, avenue Victor Hugo L-1750 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Luxembourg, on 7 November, 2012,

The power of attorney, after signature ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Silverdal S.à r.l" (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg,, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and in any real estate properties, and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin. The Company may invest in real estate whatever the acquisition modalities including but not limited to the acquisition by way of sale or enforcement of security.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand and five hundred euros) represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares in registered form, having a nominal value of of EUR 1.- (one euro) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

The transfer of shares to third parties owing to death must be approved by the shareholders representing three-quarters of the rights owned by the survivors.

A share transfer is only binding on the Company or third parties following notification to or acceptance by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.4. The Company may redeem its own shares, provided it has sufficient distributable reserves for that purpose, or if the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation**Art. 7. Appointment and Removal of managers.**

7.1. The Company is managed by at least three (3) managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of its mandate. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers and any additional or replacement manager appointed to the Company, may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers.

8.1. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board), which will be constituted by one manager of category A (the A Manager) and two or more managers of category B (the B Manager) (The A Manager and the B Managers are collectively referred to herein as Managers).

8.2. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special and limited powers to one or more agents for specific matters.

8.3. Procedure

(i) The Board meets at the request of any one (1) manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and state that know the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant another manager power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented and at least one (1) A manager and at least one (1) B manager are present or represented. Board resolutions are validly adopted by a majority of the votes by the managers present or represented and at least one (1) A manager and at least one (1) B manager are present or represented. Board resolutions are recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers' Circular Resolutions) are valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and bear the date of the last signature.

8.4. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the the sole signature of its A Manager or by the joint signature of any two B Managers.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board or the managers are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom the sole manager has delegated special powers.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, be held personally liable by reason of their mandate for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders' circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders' Circular Resolutions).

(ii) When resolutions are to be adopted by way of Shareholders' Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders' Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a duly convened and held General Meeting, and bear the date of the last signature.

(iii) Each share gives entitlement to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing on the initiative of any managers or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) General Meetings are held at the time and place specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant written power of attorney to another person, shareholder or otherwise, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders' Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital.

If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time, and the resolutions are adopted at the second General Meeting or by Shareholders' Circular Resolutions by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. When the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers granted by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders' Circular Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the shareholder's resolutions, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. The Board prepares the balance sheet and profit and loss account annually, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising its commitments and the debts owed by its manager(s) and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders' Circular Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.

Art. 14. Auditors.

14.1. When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés).

14.2. The shareholders appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits are allocated to the reserve required by law. This requirement ceases when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time subject to the following conditions:

(i) the Board draws up interim accounts;

(ii) the interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the Board must make the decision to distribute interim dividends within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the Company's creditors are not threatened, taking the assets of the Company.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus after realisation of the assets and payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, and Managers' and Shareholders' Circular Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Shareholders' Circular Resolutions, as the case may be, are affixed to one original or several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles are determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2013.

Subscription and Payment

The Initial Shareholder, represented as stated above, subscribes to 12,500 (twelve thousand five hundred) shares in registered form, having a nominal value of EUR 1.- (one euro) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of EUR 12,500.- (twelve thousand and five hundred euros),

The amount of EUR 12,500.- (twelve thousand and five hundred euros) is at the Company's disposal and evidence thereof has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1,200.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, its sole shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

Is appointed as A Manager:

- Mr Yves BARTHELS, born on October 10, 1973 in Luxembourg, residing professionally at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg;

Are appointed as B Managers:

- Mrs Edward WILLIAMS, born on July 9, 1965, in Derby, United Kingdom residing professionally at 7A rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg;

- Mr. Bruno BAGNOULS, born on July 7, 1971 in Nancy, France, residing professionally at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

2. The registered office of the Company is located at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, who have signed it together with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le huitième jour de novembre,

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Curzon Capital Partners III S.à r.l, une société à responsabilité limitée régie par les lois de Luxembourg, dont le siège social se situe au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce de Luxembourg, section B, sous le numero B 160 909

représentée par Monsieur Erwin VANDE CRUYS, employé, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 7 novembre, 2012,

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Silverdal S.à r.l" (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg-ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et dans tous biens immobiliers, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement,

toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. La Société peut également investir dans l'immobilier quelles qu'en soient les modalités d'acquisition, notamment mais sans que ce soit limitatif, l'acquisition par la vente ou l'exercice de sûretés.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 12,500 (douze mille cinq cents) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par au moins trois gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés

7.2. Les gérants ainsi que tous les gérants additionnels ou de remplacement nommés par la société, sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance.

8.1. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil) formé d'un gérant de catégorie A (le Gérant A) et au moins deux gérants de catégorie B (les Gérants B) (Le Gérant A et les Gérants B sont ci-après désignés en tant que Gérants).

8.2. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.3. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés et au moins un (1) gérant A et au moins un (1) gérant B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés et au moins un (1) gérant A et au moins un (1) gérant B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.4. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la seule signature de son Gérant A ou par la signature conjointe de deux Gérants B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises agréés peuvent être renommés.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui

n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

L'Associé initial, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euros) chacune par une apport en numéraire de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros).

Le montant de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille deux cents Euros (EUR 1.200.-).

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Est nommé Gérant A:

- M. Yves BARTHELIS, né le 10 octobre 1973 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg;

Sont nommés Gérants B:

- Mme. Edward WILLIAMS, né le 7 juillet 1965 à Derby, Royaume-Uni, demeurant professionnellement au 7A rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg;

- M. Bruno BAGNOULS, né le 7 juillet 1971 à Nancy, France, demeurant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, ceux-ci ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: E. Vande Cruys et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 9 novembre 2012. Relation: LAC/2012/52886. Reçu soixante-quinze euros Eur 75,-.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 14 novembre 2012.

Référence de publication: 2012148576/503.

(120195850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.

Spotify Technology S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 123.052.

In the year two thousand and twelve,
on the eleventh day of the month of October.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

Mr Christophe JASICA, employee, with professional address at 4 rue Peternelchen, L-2370 Howald,

acting in his capacity as a special proxy holder of the Board of Directors of "SPOTIFY TECHNOLOGY S.A." (hereinafter the "Company"), a société anonyme, having its registered office at 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 123 052, incorporated pursuant to a deed of notary Jean-Joseph WAGNER, prenamed, on 27 December 2006, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 260 of 27 February 2007;

The articles of incorporation of the Company were amended pursuant to several notarial deeds and for the last time pursuant to notarial deed enacted by the undersigned notary, on 12 September 2012, in the process of being formalised and published in the Mémorial,

by virtue of the authority conferred on him by resolutions adopted by the Board of Directors of the Company, on 10 October 2012,

a copy of which resolutions, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed with which it shall be formalised.

Said appearing person, acting in his said capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

I.- That the issued subscribed share capital of the Company is presently set at SEVENTY-FOUR THOUSAND FOUR HUNDRED AND ONE point ZERO TWENTY-FIVE EURO (74,401,025 EUR) divided into two million nine hundred and seventy-six thousand forty-one (2,976,041) shares having a nominal value of ZERO POINT ZERO TWENTY-FIVE EURO (0.025 EUR) each, fully paid up.

II.- That pursuant to Article FIVE (5) of the Company's Articles of Association, the authorised capital of the Company has been fixed at two hundred thousand Euro (200,000.- EUR) to be divided into eight million (8,000,000) shares, each with a nominal value of zero point zero twenty-five Euro (0.025 EUR) and that pursuant to the same Article FIVE (5), the Board of Directors of the Company has been authorised to increase the issued share capital of the Company, such article of the Articles of Association then to be amended so as to reflect the increase of capital.

III.- That the Board of Directors, in its meeting of 10 October 2012 and in accordance with the authority conferred on it pursuant to Article FIVE (5) of the Company's Articles of Association, has realised an increase of the issued subscribed share capital by an amount of ONE HUNDRED AND FORTY-THREE point ONE HUNDRED AND TWENTY-FIVE EURO (143.125 EUR) in order to raise the issued share capital to the amount of SEVENTY-FOUR THOUSAND FIVE HUNDRED AND FORTY-FOUR point FIFTEEN EURO (74,544,15 EUR) by the creation and issue of five thousand seven hundred and twenty-five (5,725) new shares with a par value of ZERO point ZERO TWENTY-FIVE EURO (0.025 EUR), having the same rights and privileges as the already existing shares.

IV.- That still pursuant to the powers conferred to the Board of Directors and pursuant to Article FIVE (5) of the Articles of Association, the Board of Directors has waived or limited to the extent necessary the preferential right of the existing shareholders to subscribe, and has accepted the subscription of the total five thousand seven hundred and twenty-five (5,725) new shares by the subscribers as detailed in the attached subscription list following the decisions taken by the Board of Directors' meeting of 10 October 2012.

V.- That all these new shares have been entirely subscribed by the subscriber, as referred to in said attached subscription form and fully paid up, with a payment of a share premium of an amount of ONE MILLION ONE HUNDRED AND FORTY-THREE THOUSAND EIGHT HUNDRED AND SEVENTY-FOUR point NINE HUNDRED AND EIGHTY-THREE EURO (1,143,874.983 EUR) by a contribution in cash made to the Company, so that the aggregate amount of ONE MILLION ONE HUNDRED FORTY-FOUR THOUSAND AND EIGHTEEN point ONE HUNDRED AND EIGHT EURO (1,144,018.108 EUR) is at the free disposal of the Company, as was evidenced to the undersigned notary by presentation of the supporting documents for the relevant payments.

VI.- That as a consequence of the above mentioned increase of the issued share capital, first paragraph of Article FIVE (5) of the Articles of Association is therefore amended and shall read as follows:

Art. 5. (First paragraph). "The corporate capital is set at SEVENTY-FOUR THOUSAND FIVE HUNDRED AND FORTY-FOUR point FIFTEEN EURO (74,544.15 EUR) divided into two million nine hundred and eighty-one thousand seven hundred and sixty-six (2,981,766) shares having a nominal value of ZERO POINT ZERO TWENTY-FIVE EURO (0.025 EUR) each."

Expenses

The expenses, incumbent on the company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at two thousand one hundred euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. Upon request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us the undersigned notary the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze,

le onzième jour du mois d'octobre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

Monsieur Christophe JASICA, employé privé, avec adresse professionnelle au 4 rue Peternelchen, L-2370 Howald, agissant en sa qualité de mandataire spécial du Conseil d'Administration de «SPOTIFY TECHNOLOGY S.A. » (ci-après la «Société»), une société anonyme, ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123052, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-Joseph WAGNER, prénommé, en date 27 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial ») numéro 260 du 27 février 2007;

Les statuts de la Société ont été modifiés par plusieurs actes notariés et pour la dernière fois suivant acte notarié reçu par le notaire soussigné, en date du jour, 12 septembre 2012, en voie de formalisation et de publication au Mémorial, en vertu d'une procuration lui conférée par résolutions adoptées par le Conseil d'Administration de la Société en date du 10 octobre 2012,

une copie desdites résolutions, après avoir été signée «ne varietur» par la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Laquelle personne comparante, agissant en sa-dite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations et constatations suivantes:

I.- Que le capital social souscrit de la Société s'élève actuellement à SOIXANTE-QUATORZE MILLE QUATRE CENT UN virgule ZERO VINGT-CINQ EUROS (74.401,025 EUR) divisé en deux millions neuf cent soixante-seize mille quarante et une (2.976.041) actions d'une valeur nominale de ZERO virgule ZERO VINGT-CINQ EUROS (0,025 EUR), toutes entièrement libérées.

II.- Qu'en vertu de l'Article CINQ (5) des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société a été fixé à deux cent mille Euros (200.000.-EUR) qui sera représenté par huit millions (8.000.000) d'actions, ayant chacune une valeur nominale de zéro virgule zéro vingt-cinq Euros (0,025 EUR) et qu'en vertu du même Article CINQ (5), le Conseil d'Administration de la Société a été autorisé à procéder à des augmentations de capital, lequel article des statuts étant alors à modifier de manière à refléter les augmentations de capital ainsi réalisées.

III.- Que le Conseil d'Administration de la Société, par sa décision du 10 octobre 2012, et en conformité avec les pouvoirs lui conférés en vertu de l'Article CINQ (5) des statuts de la Société, a réalisé une augmentation du capital social souscrit à concurrence de CENT QUARANTE-TROIS virgule CENT VINGT-CINQ EUROS (143,125 EUR) en vue de porter le capital social souscrit à SOIXANTE-QUATORZE MILLE CINQ CENT QUARANTE-QUATRE virgule QUINZE EUROS (74.544,15 EUR) par la création et l'émission de cinq mille sept cent vingt-cinq (5.725) nouvelles actions, d'une valeur nominale de ZERO virgule ZERO VINGT-CINQ EUROS (0,025 EUR) chacune, et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

IV.- Que toujours en vertu des pouvoirs lui conférés en vertu de l'Article CINQ (5) des statuts, le conseil d'administration a supprimé ou limité dans la mesure nécessaire le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants et a accepté la souscription de la totalité des cinq mille sept cent vingt-cinq (5.725) nouvelles actions par les souscripteurs tel qu'il est spécifié dans la liste de souscription suivant le procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 10 octobre 2012.

V.- Que toutes les nouvelles actions ont été totalement souscrites par le même souscripteur dont il est fait référence dans ledit procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration et libérées intégralement, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant d'UN MILLION CENT QUARANTE-TROIS MILLE HUIT CENT SOIXANTE-QUATORZE virgule NEUF CENT QUATRE-VINGT-TROIS EUROS (1.143.874.983 EUR), par un versement en numéraire à la Société, de sorte que la somme totale d' UN MILLION CENT QUARANTE-QUATRE MILLE DIX-HUIT virgule CENT HUIT EUROS (1.144.018.108 EUR), se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives de libération.

VI.- Que suite à la réalisation de cette augmentation du capital social souscrit, le premier alinéa de l'Article CINQ (5) des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

Art. 5. (Premier alinéa). «Le capital social est fixé à SOIXANTE-QUATORZE MILLE CINQ CENT QUARANTE-QUATRE virgule QUINZE EUROS (74.544,15 EUR) divisé en deux millions neuf cent quatre-vingt-un mille sept cent soixante-six (2.981.766) actions d'une valeur nominale de ZERO virgule ZERO VINGT-CINQ EUROS (0,025 EUR) chacune.»

Frais

Les frais incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille cent euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. A la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la personne comparante, connue du notaire par ses nom, prénoms usuels, état et demeure, ladite personne comparante a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. JASICA, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 15 octobre 2012. Relation: EAC/2012/13540. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012148603/136.

(120195938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.

Sandzak SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Strassen, 30, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 172.663.

— STATUTEN

Im Jahre zweitausendundzwölf, den dreiundzwanzigsten Oktober.

Vor Uns Notar Roger ARRENSDORFF, im Amtssitz zu Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg);

Ist erschienen:

Sead DEDEIC, Techniker, geboren am 4. Mai 1976 in Skoplje (Mazedonien), wohnhaft in F-54580 Auboué, 4, Place de la Poste.

Vorbenannte Person ersucht den unterzeichneten Notar, die Satzung einer von ihr zu gründenden Einpersonengesellschaft luxemburgischen Rechts wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Zwischen den Vertragsparteien und allen Personen welche später Aktionäre der Gesellschaft werden, wird eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung „SANDZAK SA" gegründet.

Art. 2. Die Gesellschaft wird gegründet für eine unbestimmte Dauer von heute angerechnet. Sie kann frühzeitig aufgelöst werden durch Entscheid der Aktionäre, entscheidend so, wie im Falle einer Statutenänderung.

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft ist in Strassen.

Sollten außergewöhnliche Ereignisse militärischer, politischer, ökonomischer oder sozialer Natur die normale Aktivität der Gesellschaft behindern oder bedrohen, so kann der Sitz der Gesellschaft durch einfache Entscheidung des Verwaltungsrates in eine andere Ortschaft des Großherzogtums Luxemburg oder sogar ins Ausland verlegt werden und zwar so lange bis zur Wiederherstellung normaler Verhältnisse.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist der Kauf und Verkauf von Immobilien, Immobilienmakler und Bauunternehmen.

Die Gesellschaft kann desweiteren sämtliche Geschäfte industrieller, kaufmännischer, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Natur tätigen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck in Zusammenhang stehen oder zur Erreichung und Förderung des Hauptzweckes der Gesellschaft dienlich sein können.

Art. 5. Das gezeichnete Aktienkapital beträgt EINUNDREISSIGTAUSEND (31.000,- EUR), eingeteilt in ein hundert (100) Aktien mit einem Nominalwert von je DREIHUNDERTZEHN EURO (310,- EUR), welche eine jede Anrecht gibt auf eine Stimme in den Generalversammlungen.

Die Aktien, je nach Wahl des Eigentümers, sind Inhaberaktien oder lauten auf Namen.

Die Aktien können, auf Wunsch des Besitzers, aus Einzelaktien oder aus Aktienzertifikaten für zwei oder mehr Aktien bestehen.

Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft kann erhöht oder herabgesetzt werden, durch Beschluß der Generalversammlung, welcher wie bei Satzungsänderungen zu fassen ist.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäß den darin festgelegten Bedingungen ihre eigenen Aktien erwerben.

Art. 6. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus drei Personen bestehen muss, welcher aus seinen Reihen einen Vorsitzenden wählt und bei einer Einpersoneniengesellschaft aus einem Mitglied bestehen kann. Sie werden ernannt für eine Dauer die sechs Jahre nicht überschreiten darf.

Art. 7. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten. Er ist für alles zuständig, was nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder die vorliegende Satzung der Generalversammlung vorbehalten ist.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt Vorauszahlungen auf Dividenden zu machen, im Rahmen der Bedingungen und gemäß den Bestimmungen welche durch das Gesetz festgelegt sind.

Der Verwaltungsrat kann die ganze oder teilweise tägliche Geschäftsführung, sowie die Vertretung der Gesellschaft betreffend diese Geschäftsführung, an ein oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder Agenten übertragen, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen.

Die Gesellschaft wird verpflichtet sei es durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern und im Falle einer Einpersonengesellschaft durch die Unterschrift des einzigen Verwaltungsratsmitgliedes, sei es durch die Einzelunterschrift derjenigen Person welche vom Verwaltungsrat hierzu bestellt wurde.

Art. 8. Die Gesellschaft wird bei Gericht als Klägerin oder als Beklagte durch ein Verwaltungsratsmitglied oder durch die hierzu speziell bestellte Person rechtsgültig vertreten.

Art. 9. Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Kommissare überwacht.

Sie werden ernannt für eine Dauer, welche sechs Jahre nicht überschreiten darf.

Art. 10. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 11. Die jährliche Generalversammlung tritt am Gesellschaftssitz oder an dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar am ersten Mittwoch des Monats April jeden Jahres um 11.00 Uhr.

Falls der vorgenannte Tag ein Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Werktag statt.

Art. 12. Um der Generalversammlung beiwohnen zu können, müssen die Besitzer von Inhaberaktien fünf volle Tage vor dem festgesetzten Datum ihre Aktien hinterlegen. Jeder Aktionär hat das Recht selbst zu wählen oder einen Mandatar zu bestellen. Letzterer muß nicht unbedingt Aktionär sein.

Art. 13. Die Generalversammlung hat die weitestgehenden Befugnisse um alle Akte, welche die Gesellschaft interessieren zu tätigen oder gutzuheißen. Sie entscheidet über die Zuweisung und über die Aufteilung des Nettogewinns.

Die Generalversammlung kann beschließen, Gewinne und ausschüttungsfähige Rücklagen zur Kapitaltilgung zu benutzen, ohne Durchführung einer Kapitalherabsetzung.

Art. 14. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, sowie auf dessen spätere Änderungen.

Übergangsbestimmungen

1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tag und endet am 31. Dezember 2013.

2) Die erste ordentliche Generalversammlung findet statt im Jahre 2014.

Kapitalzeichnung

Die Aktien wurden durch den einzigen Aktieninhaber gezeichnet.

Das gezeichnete Kapital wurde bar in voller Höhe eingezahlt. Demzufolge steht der Gesellschaft der Betrag von EINUNDREISSIGTAUSEND (31.000,- €) EURO zur Verfügung, was dem unterzeichneten Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt wird.

Bescheinigung

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, daß die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Der Komparent erklärt der wirklich Berechtigte des eingezahlten Gesellschaftskapitals zu sein, welche Gelder aus keiner Straftat entstammen.

Schätzung der Gründungskosten

Die Gründer schätzen die Kosten, Gebühren und jedwelche Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlaß gegenwärtiger Gründung erwachsen, auf ungefähr neunhundert Euro (900,- EUR).

Sodann hat der Erschienenene in einer außerordentlichen Generalversammlung folgende Beschlüsse gefaßt:

Erster Beschluß

Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf einen (1) festgelegt und die der Kommissare auf einen (1).

Zum Verwaltungsratsmitglied wird ernannt: Sead DEDEIC, vorbenannt.

Zweiter Beschluß

Zum Kommissar wird ernannt:

Berhan SABOTIC, Elektro Ingenieur, geboren am 20. November 1971 in Beran (Montenegro), wohnhaft in L-4316 Esch-sur-Alzette, 11, rue de Schiffflange.

Dritter Beschluß

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars enden am Tage der Generalversammlung welche über das Geschäftsjahr 2017 befindet.

Vierter Beschluß

Die Anschrift der Gesellschaft lautet L-8069 Strassen, 30, rue de l'Industrie.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt die Anschrift der Gesellschaft abzuändern innerhalb der Gemeinde in der sich der statutarische Gesellschaftssitz befindet.

Fünfter Beschluß

Gemäß den Bestimmungen des Artikels 60 des Gesetzes über die Gesellschaften und Artikel 7 der gegenwärtigen Satzung, ist der Verwaltungsrat ermächtigt unter seinen Mitgliedern ein oder mehrere geschäftsführende Verwaltungsratsmitglieder welche befugt sind die Gesellschaft durch ihre alleinige Unterschrift zu verpflichten für alles was die tägliche Geschäftsführung anbelangt (administrateur-délégué) zu bezeichnen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, in der Amtsstube.

Und nach Vorlesung und Erklärung an die Erschienenen haben dieselben Uns Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: DEDEIC, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2012. Relation: LAC/2012/50490. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivré aux fins de la publication au Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 14 novembre 2012.

Référence de publication: 2012148587/114.

(120195947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.

AI Global Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 140.619.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-fifth of October.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of shareholders of "AI Global Investments S.à r.l.", (hereinafter the "Company") a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B. 140.619, incorporated pursuant to a notarial deed dated 23 July 2008, whose articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") dated 25 August 2008 (number 2055, page 98594). The articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 4th October 2012, not yet published in the Mémorial C.

The meeting is presided by Mrs. Kitty WONG, employee, with professional address in Belvaux, in the chair,

who appoints as secretary by Mrs. Nadia WEYRICH, employee, with professional address in Belvaux,, who is also elected as scrutineer by the general meeting.

I. - That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. To create a new class of shares referred to as the class 3 shares (the "Class 3 Shares").

2. To increase the Company's share capital by an amount of one million and two hundred thousand Euro (EUR 1,200,000.00) so as to raise it from its present amount of twenty-eight million one hundred and seventy thousand Euro (EUR 28,170,000.00) up to twenty-nine million three hundred and seventy thousand Euro (EUR 29,370,000.00) by the issue of one hundred and twenty million (120,000,000) Class 3 Shares, having a par value of one cent (EUR 0.01) each (referred as the "New Class 3 Shares") and having the same rights and obligations as set out in the articles of incorporation. The total Contribution for the New Class 3 Shares will entirely be allocated to the share capital of the Company.

3. To amend article 6.1 of the Company's articles of incorporation, as a result of the above capital increase.

4. Miscellaneous.

II.- That the shareholders represented, the proxyholder of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxyholder of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders, initialled ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III.- That the entire share capital being represented at the present meeting and all the shareholders represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV.- That the present meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The shareholders' meeting decides to create a new class of shares referred to as the class 3 shares (the "Class 3 Shares").

Second resolution

The shareholders' meeting decides to increase the Company's share capital by an amount of one million and two hundred thousand Euro (EUR 1,200,000.00) so as to raise it from its present amount of twenty-eight million one hundred and seventy thousand Euro (EUR 28,170,000.00) up to twenty-nine million three hundred and seventy thousand Euro (EUR 29,370,000.00) by the issue of one hundred and twenty million (120,000,000) Class 3 Shares, having a par value of one cent (EUR 0.01) each (referred as the "New Class 3 Shares") and having the rights and obligations as set out in the articles of incorporation.

The New Class 3 Shares are subscribed in cash by "Al Eskimo (Luxembourg) Holding S.à r.l.", a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, whose registration with the Luxembourg Trade and Companies Register is pending, represented by Mrs. Nadia WEYRICH, previously named, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 25 October 2012, hereto annexed.

The other shareholders waive their preferential subscription rights.

The total contribution of one million and two hundred thousand Euro (EUR 1,200,000.00) for the New Class 3 Shares is entirely allocated to the share capital of the Company.

The proof of the existence of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Third resolution

The shareholders' meeting decides to amend article 6.1 of the Company's articles of incorporation, as a result of the above capital decrease, which shall now be read as follows:

" **Art. 6.1.** The Company's share capital is set at twenty-nine million three hundred and seventy thousand Euro (EUR 29,370,000.00) divided into one hundred and twenty-five million (125,000,000) class A shares (the "A Shares"), one hundred and twenty-five million (125,000,000) class B shares (the "B Shares"), one hundred and twenty-five million (125,000,000) class C shares (the "C Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) class D shares (the "D Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) class E shares (the "E Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) class F shares (the "F Shares"), one hundred and twenty-five million (125,000,000) class G shares (the "G Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) class H shares (the "H Shares"), one million five hundred thousand (1,500,000) class I shares (the "I Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) class J shares (the "J Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) class K shares (the "K Shares"), one hundred and twenty million

(120,000,000) class L shares (the "L Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) class M shares (the "M Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) class N Shares (the "N Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) class P Shares (the "P Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) class Q Shares (the "Q Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) class R Shares (the "R Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) class S Shares (the "S Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) class T Shares (the "T Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) class U Shares (the "U Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) class V Shares (the "V Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) W Shares (the "W Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) class X shares (the "X Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) class Y shares (the "Y Shares"), twenty-one million (21,000,000) Z shares (the "Z Shares"), six million (6,000,000) class 1 shares (the "Class 1 Shares") eight million and five hundred thousand (8,500,000) class 2 shares (the "Class 2 Shares") and one hundred and twenty million (120,000,000) class 3 shares (the "Class 3 Shares") having a par value of one cent (EUR 0.01) each. The A Shares, the B Shares, the C Shares, the D Shares, the E Shares, the F Shares, the G Shares, the H Shares, the I Shares, the J Shares, the K Shares, the L Shares, the M Shares, the N Shares, the P Shares, the Q Shares, the R Shares, the S Shares, the T Shares, the U Shares, the V Shares, the W Shares, the X Shares, the Y Shares, the Z Shares, the Class 1 Shares, the Class 2 Shares and the Class 3 Shares are together referred to as to the "Shares".

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to three thousand euro.

Whereof, the present deed is drawn up in Belvaux, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing parties the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-cinq octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de «AI Global Investments S.à r.l.» (ci après la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.619, constituée suivant acte notarié en date du 23 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») du 25 août 2008, numéro 2055, page 98594. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 4 octobre 2012, non encore publié au Mémorial C.

L'assemblée est sous la présidence de Madame Kitty WONG, employée privée, demeurant professionnellement à Belvaux,

qui désigne comme secrétaire Madame Nadia WEYRICH, employée privée, demeurant à Belvaux, qui est aussi choisie comme scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Créer une nouvelle classe de parts sociales référencée comme étant les parts sociales de catégorie 3 (les «Parts Sociales de Catégorie 3»).

2. Augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un million deux cent mille Euros (EUR 1.200.000,00), afin de le porter de son montant actuel de vingt-huit millions cent soixante-dix mille Euros (EUR 28.170.000,00) jusqu'à vingt-neuf millions trois cent soixante-dix mille Euros (EUR 29.370.000,00) par l'émission de cent vingt millions (120.000.000) de nouvelles Parts Sociales de Catégorie 3 ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune (désignées comme les «Nouvelles Parts Sociales de Catégorie 3») et ayant les droits et obligations tels qu'indiqués par les statuts de la Société. L'apport total sera entièrement alloué au capital social de la Société.

3. Modifier l'article 6.1 des statuts de la Société, suite à l'augmentation de capital décidée ci-dessus.

4. Divers.

II. - Que les associés représentés, la mandataire des associés représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par la mandataire des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise

avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. - Que l'intégralité du capital social étant représenté à la présente assemblée et tous les associés représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, aucune notice de convocation n'a été nécessaire.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ainsi, l'assemblée générale des associés, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée des associés décide de créer une nouvelle classe de parts sociales référencées comme étant les parts sociales de catégorie 3 (les «Parts Sociales de Catégorie 3»).

Deuxième résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un million deux cent mille Euros (EUR 1.200.000,00), afin de le porter de son montant actuel de vingt-huit millions cent soixante-dix mille Euros (EUR 28.170.000,00) jusqu'à vingt-neuf millions trois cent soixante-dix mille Euros (EUR 29.370.000,00) par l'émission de cent vingt millions (120.000.000) de nouvelles Parts Sociales de Catégorie 3 ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune (désignées comme les «Nouvelles Parts Sociales de Catégorie 3») et ayant les droits et obligations tels qu'indiqués par les statuts de la Société.

Les Nouvelles Parts Sociales de Catégorie 3 sont souscrites par un apport en numéraire par «Al Eskimo (Luxembourg) Holding S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, dont l'immatriculation auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours, représentée par Madame Nadia WEYRICH, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 24 octobre 2012, ci-annexée.

Les autres associés renoncent à leur droit de souscription préférentiel.

L'apport total d'un million deux cent mille Euros (EUR 1.200.000,00) est entièrement alloué au capital social de la Société.

Les documents justificatifs de la souscription ont été présentés au notaire soussigné.

Troisième résolution

L'assemblée des associés décide de modifier l'article 6.1 des statuts de la Société suite à l'augmentation de capital, qui sera désormais rédigé comme suit:

« **Art. 6.1.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de vingt-neuf millions trois cent soixante-dix mille Euros (EUR 29.370.000,00) divisé en cent vingt-cinq millions (125.000.000) de parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A»), cent vingt-cinq millions (125.000.000) de parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»), cent vingt-cinq millions (125.000.00) de parts sociales de catégorie C (les «Parts Sociales de Catégorie C»), cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de catégorie D (les «Parts Sociales de Catégorie D»), cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de catégorie E (les «Parts Sociales de Catégorie E»), cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de catégorie F (les «Parts Sociales de Catégorie F»), cent vingt-cinq millions (125.000.000) de parts sociales de catégorie G (les «Parts Sociales de Catégorie G»), cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de catégorie H (les «Parts Sociales de Catégorie H»), un million cinq cent mille (1.500.000) de parts sociales de catégorie I (les «Parts Sociales de Catégorie I»), cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de catégorie J (les «Parts Sociales de Catégorie J»), cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de catégorie K (les «Parts Sociales de Catégorie K») et (xii) cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de catégorie L (les «Parts Sociales de Catégorie L»), cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de catégorie M (les «Parts Sociales de Catégorie M»), cent vingt millions (120.000.000) de parts Sociales de Catégorie N (les «Parts Sociales de Catégorie N»), un cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de catégorie P (les «Parts Sociales de Catégorie P»), cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de catégorie Q (les «Parts Sociales de Catégorie Q»), cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de catégorie R (les «Parts Sociales de Catégorie R»), cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de catégorie S (les «Parts Sociales de Catégorie S»), cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de catégorie T (les «Parts Sociales de Catégorie T»), cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de catégorie U (les «Parts Sociales de Catégorie U»), cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de catégorie V (les «Parts Sociales de Catégorie V»), cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de catégorie W (les «Parts Sociales de Catégorie W»), cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de catégorie X (les «Parts Sociales de Catégorie X»), cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de catégorie Y (les «Parts Sociales de Catégorie Y»), vingt et un millions (21.000.000) de parts sociales de catégorie Z (les «Parts Sociales de Catégorie Z»), six millions (6.000.000) de parts sociales de catégorie 1 (les «Parts Sociales de Catégorie 1») et huit millions cinq cent mille (8.500.000) de parts sociales de catégorie 2 (les «Parts Sociales de Catégorie 2») et cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de catégorie 3 (les «Parts Sociales de Catégorie 3») d'une valeur d'un cent (EUR 0,01) chacune. Les Parts Sociales de Catégorie A, les Parts Sociales de Catégorie B, les Parts Sociales de Catégorie C, les

Parts Sociales de Catégorie D, les Parts Sociales de Catégorie E, les Parts Sociales de Catégorie F, les Parts Sociales de Catégorie G, les Parts Sociales de Catégorie H, les Parts Sociales de Catégorie I, les Parts Sociales de Catégorie J, les Parts Sociales de Catégorie K, les Parts Sociales de Catégorie L, les Parts Sociales de Catégorie M, les Parts Sociales de Catégorie N, les Parts Sociales de Catégorie P, les Parts Sociales de Catégorie Q, les Parts Sociales de Catégorie R, les Parts Sociales de Catégorie S, les Parts Sociales de Catégorie T, les Parts Sociales de Catégorie U, les Parts Sociales de Catégorie V, les Parts Sociales de Catégorie W, les Parts Sociales de Catégorie X, les Parts Sociales de Catégorie Y, les Parts Sociales de Catégorie Z, les Parts Sociales de Catégorie 1, les Parts Sociales de Catégorie 2 et les Parts Sociales de Catégorie 3 sont collectivement désignées comme les «Parts Sociales».

Frais et dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à trois mille euros.

DONT ACTE, passé à Belvaux, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: K. WONG, N. WEYRICH, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 26 octobre 2012. Relation: EAC/2012/14240. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012148747/207.

(120196370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.

Alscot Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.942.297,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 137.865.

In the year two thousand and twelve, on the thirty-first day of October.

Before Us, Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

Mr. Guy Hands, residing at Ocean House, Rue du Camp au Pretre, St Pierre du Bois, Guernsey, Channel Islands GY7 9DS (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mrs Andreea Antonescu, avocat à la Cour, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

I. That he is the current sole shareholder of Alscot S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 1-3 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 137.865, incorporated by a deed of Me Jacques Delvaux, then notary residing in Luxembourg, dated 14 March 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nr. 1172 of 14 May 2008 page 56232 (the "Company"). The articles of association of the Company have been amended for the last time on 19 October 2012, by a deed of the undersigned notary, yet to be published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. That the agenda of the meeting is the following:

a) Increase of the share capital of the Company by an amount corresponding to EUR equivalent (rounded to full number) of Eight Thousand British Pounds (GBP 8,000), on the basis of GBP/EUR exchange rate as at or around the date of such capital increase, by the issuance of new shares (parts sociales) with a nominal value of one Euro (EUR 1) each, having the same rights and obligations as the existing shares (parts sociales) for an aggregate nominal amount corresponding to EUR equivalent (rounded to full number) of Eight Thousand British Pounds (GBP 8,000), (the "New Shares");

b) Subscription and full payment at nominal value of the newly issued shares (parts sociales) by contribution in cash by the current sole shareholder;

c) Subsequent amendment of the first paragraph of Article 6.1 of the articles of association;

d) Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides to increase the Company's share capital by an amount of Nine Thousand Nine Hundred and Nineteen Euro (EUR 9,919) so as to raise it from its current amount of One Million Nine Hundred Thirty-Two Thousand Three Hundred and Seventy-Eight Euro (EUR 1,932,378) represented by One Million Nine Hundred Thirty-Two Thousand Three Hundred and Seventy-Eight (1,932,378) shares with a nominal value of One Euro (EUR 1.-) each, to the amount of One Million Nine Hundred Forty-Two Thousand Two Hundred and Ninety-Seven Euro (EUR 1,942,297).

The Sole Shareholder acknowledges that the amount of Nine Thousand Nine Hundred and Nineteen Euro (EUR 9,919) represents the Euro denominated equivalent (rounded to full number) of the amount of Eight Thousand British Pounds (GBP 8,000), as per the GBP/EUR exchange rate of 1.239926 as at 31st October 2012.

Second resolution

The Sole Shareholder decides to issue Nine Thousand Nine Hundred and Nineteen (9,919) shares having a nominal value of One Euro (EUR 1) each and the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon, Andreea Antonescu, acting in her capacity as attorney in fact of the Sole Shareholder, by virtue of a proxy given under private seal, declared to subscribe in the name and on behalf of the Sole Shareholder, for Nine Thousand Nine Hundred and Nineteen (9,919) shares having a nominal value of One Euro (EUR 1) each and the same rights and obligations as the existing shares and to make payment in full for all such newly subscribed shares, by contribution in cash of Nine Thousand Nine Hundred and Nineteen Euros (EUR 9,919).

The person appearing declared that the newly issued shares have been entirely paid up in cash and that the Company has at its disposal the total amount of Nine Thousand Nine Hundred and Nineteen Euros (EUR 9,919) proof of which is given to the undersigned notary.

Third resolution

The Sole Shareholder decides to accept the subscription and full payment of Nine Thousand Nine Hundred and Nineteen (9,919) shares having a nominal value of One Euro (EUR 1) each, by the Sole Shareholder by a contribution in cash and to allocate such shares to the Sole Shareholder.

Fourth resolution

As a result of the above resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of Article 6.1 of the Articles, which shall forthwith read as follows:

“ **6.1. Subscribed and Authorised share capital.** The Company's corporate capital is fixed at One Million Nine Hundred and Forty-Two Thousand Two Hundred and Ninety-Seven Euro (EUR 1,942,297) represented by One Million Nine Hundred and Forty-Two Thousand Two Hundred and Ninety-Seven (1,942,297) shares (parts sociales) with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.”

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand one hundred euro (EUR 1.100.-).

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the appearing party hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same appearing party, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le trente-et-unième jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Monsieur Guy Hands, résidant Ocean House, Rue du Camp au Pretre, St Pierre du Bois, Guernsey, Channel Islands GY7 9DS (l'«Associé Unique»),

ici représenté par Maître Andreea Antonescu, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante prénommée, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Qu'il est l'associé unique actuel d'Alscot S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 1-3, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137.865, constituée par un acte de Me Jacques Delvaux, alors notaire de résidence à Luxembourg, daté du 14 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nr. 1172 du 14 Mai 2008 page 56232 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois en date du 19 octobre 2012, par un acte du notaire soussigné, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Que l'ordre du jour l'assemblée est le suivant:

a) Augmentation du capital social de la Société d'un montant correspondant à l'équivalent en EUR (arrondi à un chiffre rond) de Huit Mille Livres Sterling (GBP 8.000), sur base du taux de change GBP/EUR approximativement à la date d'une telle augmentation de capital par l'émission de nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes pour un montant nominal total correspondant à l'équivalent en EUR (arrondi à un chiffre rond) de Huit Mille Livres Sterling (GBP 8.000) (les «Nouvelles Parts Sociales»);

b) Souscription et paiement intégral à la valeur nominale des parts sociales nouvellement émises par contribution en numéraire de l'associé unique actuel;

c) Modification subséquente du premier paragraphe de l'Article 6.1 des statuts; and

d) Divers.

- Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de Neuf Mille Neuf Cent Dix-Neuf Euro (EUR 9.919) pour le porter de son montant actuel de Un Million Neuf Cent Trente-Deux Mille Trois Cent Soixante-Dix-Huit Euros (EUR 1.932.378) représenté par Un Million Neuf Cent Trente-Deux Mille Trois Cent Soixante-Dix-Huit (1.932.378) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune, à un montant de Un Million Neuf Cent Quarante-Deux Mille Deux Cent QuatreVingt-Dix-Sept Euros (EUR 1.942.297).

L'Associé Unique reconnaît que le montant de Neuf Mille Neuf Cent Dix-Neuf Euros (EUR 9.919) représente l'équivalent libellé en Euros (arrondi à un chiffre rond) du montant de Huit Mille Livres Sterling (GBP 8.000), conformément au taux de change GBP/EUR de 1.239926 du 31 octobre 2012.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'émettre de Neuf Mille Neuf Cent Dix-Neuf (9.919) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

Ensuite Andreea Antonescu, agissant en sa qualité de mandataire de l'Associé Unique, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, a déclaré souscrire, au nom et pour le compte de l'Associé Unique, à Neuf Mille Neuf Cent Dix-Neuf (9.919) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune et les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, et de libérer intégralement ces nouvelles parts sociales par apport en numéraire de Neuf Mille Neuf Cent Dix-Neuf Euros (EUR 9.919).

Le comparant déclare que les parts sociales nouvellement émises ont été libérées entièrement en numéraire et que la somme totale de Neuf Mille Neuf Cent Dix-Neuf Euros (EUR 9.919) se trouve à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter la souscription et la libération intégrale de Neuf Mille Neuf Cent Dix-Neuf (9.919) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune, par l'Associé Unique par un apport en numéraire et d'allouer des telles parts sociales à l'Associé Unique.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6.1, premier paragraphe, des Statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **6.1. Capital souscrit et Libéré.** Le capital social est fixé à Un Million Neuf Cent Quarante-Deux Mille Deux Cent Quatre-Vingt-Dix-Sept Euros (EUR 1.942.297) représenté par Un Million Neuf Cent Quarante-Deux Mille Deux Cent Quatre-Vingt-Dix-Sept (1.942.297) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.»

Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunération ou charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société suite au présent acte sont estimés à mille cent Euros (EUR 1.100,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate qu'à la requête de la partie comparante, cet acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante la version anglaise fera foi en cas de divergence entre les textes français et anglais.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le prédit mandataire a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: A. ANTONESCU, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 9 novembre 2012. Relation: DIE/2012/13233. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur (signé): pd. RECKEN.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 15 novembre 2012.

Référence de publication: 2012148724/155.

(120196897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.

Dartagnan International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 159.711.

DISSOLUTION

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND TWELVE,

ON THE EIGHTH DAY OF NOVEMBER.

Before Maître Cosita Delvaux, notary, residing in Redange-sur-Attert,

THERE APPEARED:

Musketeer Investments Luxembourg S.C.A., a société en commandite par actions organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 20 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 159.687,

represented by its general partner (Manager), Musketeer Investments S.à r.l., a société à responsabilité limitée organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 20 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 159.600,

here represented by Mr Manuel Mouget, employee, with professional address in L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey,

by virtue of a proxy under private seal given in Luxembourg, on 07 November 2012.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated above, representing the whole corporate capital, requires the notary to act the following:

1° Dartagnan International S.A., a société anonyme, having its registered office at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 159.711, has been incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, dated March 10, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on the 20th of June 2011, number 1333, page 63.938 (the "Company").

2° The share capital of the Company is fixed at seventy thousand euro (EUR 70,000) divided into seven million (7,000,000) ordinary shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each and;

3° Musketeer Investments Luxembourg S.C.A., prenamed, acting in its capacity as sole shareholder, hereby resolves to dissolve the Company with effect from today and to put the Company into liquidation. It assumes the function of liquidator of the Company;

4° In such capacity, Musketeer Investments Luxembourg S.C.A. declares that the activity of the Company has ceased, that all the known third party debts have been paid or fully provided for, that the sole shareholder is vested with all assets and hereby declares that it will take over and assume liability for any known but unpaid and any yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself; consequently the liquidation of the Company is deemed to have been carried out and completed;

5° All assets and liabilities, without any restriction or limitation, of the Company shall be deemed transferred at book value to the sole shareholder as of the date hereof. The transfer of all assets and liabilities of the Company will be undertaken against the cancellation of the shares held by the sole shareholder in the Company;

6° All rights and obligations of the Company vis-à-vis third parties shall be taken over by the sole shareholder;

7° The liquidator and sole shareholder has full knowledge of the articles of incorporation and the financial situation of the Company;

8° The declarations of the liquidator have been verified, pursuant to a report that remains attached as appendix, by Mr Manuel Mouget, with professional address at 20 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, acting as "commissaire to the dissolution";

9° The liquidation is done and finished;

10° Full discharge is granted to the directors of the Company and "commissaire" for the execution of their mandate;

11° The books and corporate documents of the Company will be maintained during the period of five (5) years at the registered office of Theatre Directorship Services Alpha S.à r.l., which is currently located at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

12° Power of attorney is granted to Theatre Directorship Services Alpha S.à r.l., prenamed, for:

- transferring the balance of the bank account to the Company's shareholder;
- closing the bank account(s) of the Company;
- signing and filing the final tax returns of the Company.

WHEREOF the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergence between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'AN DEUX MILLE DOUZE, LE HUIT NOVEMBRE.

Pardevant Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Redange-sur-Attert,

A COMPARU:

Musketeer Investments Luxembourg S.C.A., une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.687,

Représentée par Musketeer Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.600,

ici représentée par Monsieur Manuel Mouget, employé, avec adresse professionnelle à L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 07 novembre 2012.

Ladite procuration restera, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1° Dartagnan International S.A., une société anonyme ayant son siège social au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.711, constituée suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire résident à Luxembourg, en date du 10 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1333 du 20 juin 2011 à la page 63.938 (la "Société").

2° Le capital social de la Société est fixé à soixante-dix mille euros (EUR 70.000) divisé en sept millions (7.000.000) actions ordinaires, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

3° Par la présente, Musketeer Investments Luxembourg S.C.A., préqualifiée, agissant en sa qualité d'associé unique prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation. Elle assume la fonction de liquidateur de la Société;

4° En cette qualité, Musketeer Investments Luxembourg S.C.A. déclare que l'activité de la Société a cessé, que les dettes connues vis-à-vis des tiers ont été payées ou provisionnées, que l'associé unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; par conséquent la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

5° L'universalité des éléments actifs et passifs, sans aucune restriction ni limitation, du patrimoine de la Société sont considérés transférés à leur valeur comptable à l'associé unique à la date d'aujourd'hui. Le transfert de l'universalité des éléments actifs et passifs de la Société sera réalisé en contrepartie de l'annulation des parts sociales détenues par l'associé unique dans la Société;

6° Tous droits et obligations de la Société vis-à-vis des tiers seront pris en charge par l'associé unique;

7° Le liquidateur et associé unique a parfaitement connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

8° Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, par Monsieur Manuel Mouget, avec adresse professionnelle au 20 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, désigné "commissaire à la liquidation";

9° Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

10° Décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et commissaire de la Société pour l'exécution de leur mandat;

11° Les livres et documents de la Société seront conservés pendant la durée de cinq (5) ans au siège sociale de Theatre Directorship Services Alpha S.à r.l. qui est actuellement au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

12° Pouvoir de représentation est donné à Theatre Directorship Services Alpha S.à r.l., précité, aux fins:

- de transférer le solde du/des compte(s) bancaire(s) de la Société au profit de l'actionnaire de la Société;
- de clôturer le(s) compte(s) bancaire(s) de la Société;
- de signer et déposer les déclarations fiscales de clôture de la Société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. MOUGET, C. DELVAUX

Enregistré à Redange/Attert, le 09 novembre 2012. Relation: RED/2012/1480. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 14 novembre 2012.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2012148852/125.

(120195999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.

Euroamerican Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 139.304.

L'an deux mille douze, le trente octobre.

Par-devant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "EUROAMERICAN FINANCE S.A.", établie et ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 21/25, Allée Scheffer, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 139.304, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 4 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1636 du 3 juillet 2008,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 3 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 249 du 4 février 2010.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Marie-Hélène GONCALVES, corporate manager, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

La Présidente désigne Madame Julie AREND, corporate administrator, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades, comme secrétaire.

L'assemblée choisit Mademoiselle Annerose GÖBEL, corporate administrator, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades, comme scrutatrice.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Modification de l'article 9 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

«Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, actionnaires ou non, et/ou par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés.

L'assemblée générale des actionnaires détermine le nombre des commissaires aux comptes et/ou réviseurs d'entreprises agréés, nomme celui-ci/ceux-ci et fixe la durée de son/leur mandat, qui ne peut excéder six (6) ans.

Le(s) commissaire(s) peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires.

Le(s) réviseur(s) d'entreprises agréé(s) peuvent seulement, conformément aux dispositions des lois applicables, être révoqués pour justes motifs ou d'un commun accord.»

2. Nomination de la société ERNST & YOUNG, actuellement nommé comme commissaire aux comptes, comme réviseur d'entreprises agréé;

3. Divers.

B) Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale extraordinaire, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 9 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 9.** Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, actionnaires ou non, et/ou par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés.

L'assemblée générale des actionnaires détermine le nombre des commissaires aux comptes et/ou réviseurs d'entreprises agréés, nomme celui-ci/ceux-ci et fixe la durée de son/leur mandat, qui ne peut excéder six (6) ans.

Le(s) commissaire(s) peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires.

Le(s) réviseur(s) d'entreprises agréé(s) peuvent seulement, conformément aux dispositions des lois applicables, être révoqués pour justes motifs ou d'un commun accord.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de confirmer ERNST & YOUNG, société anonyme, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall (R.C.S. Luxembourg B 47.771), (actuellement inscrit au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg comme ERNST & YOUNG S.A., commissaire aux comptes), aux fonctions de réviseur d'entreprises agréé de la Société.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013.

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, la Présidente ajourne l'assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à huit cent cinquante euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparantes, connues du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdites comparantes ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Marie-Hélène GONCALVES, Julie AREND, Annerose GÖBEL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 8 novembre 2012. Relation GRE/2012/4140. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 9 novembre 2012.

Référence de publication: 2012148903/76.

(120196144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.

Technikhauslu. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7475 Schoos, 5, rue de Rollingen.

R.C.S. Luxembourg B 172.682.

—
STATUTS

L'an deux mil douze, le huit novembre.

Par-devant Maître Urbain THOLL, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Paul BROSIUS, ingénieur industriel, demeurant à L-7475 Schoos, 5, rue de Rollingen,
- 2.- Madame Marianne KOLBER, infirmière, demeurant à L-7475 Schoos, 5, rue de Rollingen,
- 3.- Monsieur Jeff BROSIUS, ingénieur industriel, demeurant à L-7475 Schoos, 5, rue de Rollingen,
- 4.- Mademoiselle Liz BROSIUS, infirmière, demeurant à L-7475 Schoos, 5, rue de Rollingen.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils ont déclaré constituer comme suit:

Art. 1^{er} . La société à responsabilité limitée prend la dénomination de «TECHNIKHAUSLU. S. à r.l.».

Art. 2. Le siège social est établi à Schoos.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision de la gérance en tout autre endroit de la localité. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'associé ou des associés réunis en assemblée générale.

Art. 3. La société a pour objet:

- tous les travaux de gros-œuvre et de génie civil,
- la vente et la pose d'installations électriques, de télécommunication, de téléinformatique, ainsi que de systèmes d'alarme.

Elle peut entreprendre et réaliser toutes opérations et entreprises mobilières ou immobilières, industrielles, commerciales ou financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet social et même à tous autres objets qui sont de nature à favoriser ou à développer l'activité de la société.

Elle pourra emprunter, hypothéquer et gager ses biens au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers.

La société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Elle pourra être dissoute par décision de l'associé ou des associés.

Art. 5. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500.-) EUROS, représenté par CENT (100) parts sociales, d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ (125.-) EUROS chacune, entièrement souscrites et libérées en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500.-) EUROS se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

Ces parts sociales ont toutes été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Paul BROSIUS, ingénieur industriel, demeurant à L-7475 Schoos, 5, rue de Rollingen, vingt parts	20
2.- Madame Marianne KOLBER, infirmière, demeurant à L-7475 Schoos, 5, rue de Rollingen, soixante parts	60
3.- Monsieur Jeff BROSIUS, ingénieur industriel, demeurant à L-7475 Schoos, 5, rue de Rollingen, dix parts	10
4.- Mademoiselle Liz BROSIUS, infirmière, demeurant à L-7475 Schoos, 5, rue de Rollingen, dix parts	10
Total: cent parts sociales	100

Art. 6. Tant que la société ne comprend qu'un associé, celui-ci sera libre de céder tout ou partie des parts à qui il l'entend.

Lorsque la société comprend plusieurs associés les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que de l'accord des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les cessions de parts ne sont opposables à la société et aux tiers que si elles ont été faites dans les formes prévues par l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que cette loi a été modifiée.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé ou des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 8. Les héritiers et créanciers de l'associé ou des associés ne sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'associé ou par les associés avec ou sans limitation de leur mandat. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision de l'associé ou des associés.

Art. 10. L'associé ou les associés fixent les pouvoirs du ou des gérants lors de leur nomination.

Art. 11. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent, en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 13. A la fin de chaque exercice un bilan, un inventaire et un compte de profits et pertes seront établis. Le bénéfice net après déduction des frais d'exploitation, des traitements ainsi que des montants jugés nécessaire à titre d'amortissement et de réserves sera réparti comme suit:

- a) cinq pour cent (5%) au moins pour la constitution de la réserve légale, dans la mesure des prescriptions légales;
- b) le solde restant est à la disposition de l'assemblée générale.

Les pertes, s'il en existe, seront supportées par les associés proportionnellement au nombre de leurs parts, sans que toutefois aucun des associés puisse être tenu ou responsable au-delà du montant de ses parts.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice ou à défaut par l'associé ou par l'un des associés désigné d'un commun accord.

Le ou les liquidateurs ont les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts l'associé ou les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur.

Le notaire a attiré l'attention des parties sur le fait que l'exercice de l'activité sociale prémentionnée requiert l'autorisation préalable des autorités compétentes.

Frais

Les frais de toute nature incombant à la société en raison de sa constitution sont estimés à MILLE DEUX CENT CINQUANTE (1.250.-) EUROS.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice social commence ce jour et se terminera le 31 décembre 2013.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparants, représentant l'intégralité du capital social, ont déclaré se réunir en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se déclarent dûment convoqués et ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

- 1) Ils nomment gérants pour une durée illimitée Messieurs Paul et Jeff BROSIUS, préqualifiés.
- 2) La société sera valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes des deux gérants.
- 3) L'adresse de la société est fixée à L-7475 Schoos, 5, rue de Rollingen.

Dont acte, fait et passé en l'étude, date qu'entête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Brosius P., Kolber, Brosius J., Brosius L., THOLL.

Enregistré à Mersch, le 12 novembre 2012. Relation: MER/2012/2652. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 15 novembre 2012.

Référence de publication: 2012149295/96.

(120196365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.

Royal Metropolitan Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 116.722.

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire le 12/12/2011

Il résulte des résolutions prises par l'actionnaire le 12/12/2011 que:

- Le registre des associés a été modifié comme suit:

Isabel Ramirez Lopez transfert 79 actions à Arturo Balbuena Ramirez qui en détient désormais 80, et 371 actions, voir détails ci-dessous, et détient désormais 549 parts sociales.

- Nouveaux actionnaires:

Actionnaires	Date de naissance	Lieu de naissance	Adresse	Nombre de parts sociales
Enrique Pedro Gutierrez de Teran Gomez Benita	29/06/1959	Motilla del Palancar (Cuenca) - Espagne	100, Calle Almansa PO3 A, Pozuelo de Alarcon-28224 Madrid-Espagne	17
Jose Antonio Leon Gonzalez	21/08/1962	Madrid - Espagne	2, Calle Cornisa, Las Rozas de Madrid- 2831 Madrid- Espagne	17
Joseph Pons Francis	21/07/1948	Gibraltar Town - Gibraltar	888, Brickell Key Drive, Apartment 1808- 33131 Miami Florida - USA	17
Paulina Balbuena Ramirez	17/05/1982	Mexico DF -Mexique	12, Calle Castillo de Atienza, Villanueva de la Canada - 28692 Madrid - Espagne	80
Adelina Balbuena Ramirez	29/03/1981	Mexico DF -Mexique	12, Calle Castillo de Atienza, Villanueva de la Canada - 28692 Madrid - Espagne	80
Octavio Balbuena Ramirez	29/03/1971	Mexico -Mexique	7045 E, Country Club Lane, Anaheim-CA 92807 Los Angeles - USA	80
Olivia Balbuena Ramirez	4/02/1973	Mexico DF-Mexique	12, Calle Castillo de Atienza, Villanueva de la Canada - 28692 Madrid - Espagne	80

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14/11/2012.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2012149226/35.

(120196258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.

Primus Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.012.500,00.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 169.699.

Une erreur matérielle s'est glissée dans le dépôt du 31 octobre 2012 sous la référence L120187762.

Il convient dès lors de noter que suite à un transfert de parts sous seing privé en date du 10 octobre 2012 entre Monsieur Johan Clement Volckaerts, associé de la Société et Monsieur Rainer Ullmann, associé de la Société, Monsieur Johan Clement Volckaerts a transféré l'ensemble de ses 500 parts de Catégorie A à Monsieur Rainer Ullmann.

Il résulte de ce qui précède, qu'à partir du 10 octobre 2012, Monsieur Johan Clement Volckaerts n'est plus associé de la Société.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Primus Holding S.à r.l.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2012149174/18.

(120196163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.